

Image not found or type unknown



Frais d'etudes à partager entre parents divorcés

Par **GARNIER 180159**, le **13/06/2008** à **15:16**

Ma fille de 17 ans va partir à 100 kms d chez moi pour intégrer un lycée et un foyer d'hébergement. Elle est à ma charge et en résidence principale chez moi (le père). La mère ne veut pas participer, ni au transport, ni aux études, ni à l'hébergement (nous sommes divorcés depuis 12 ans) Il n' y a pas de pension alimentaire. Existe-t-il une action pour l'y contraindre ? Ou la seule solution est-il l'accord amiable ?

Par **Tisuisse**, le **13/06/2008** à **17:31**

"Chaque parent pourvoit à l'entretien et à l'éducation des enfants à dû proportion de leurs capacités respectives".

Donc, voyez le juge aux affaires familiales. C'est lui qui va trancher ce litige.